

DATE DE CONVOCATION : 04 Septembre 2026
DATE D’AFFICHAGE : 04 Septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 19
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Yannick DEU, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LEGRAND Delphine, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme GUILBERT Maggy, Mme LEBLANC Vanessa, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. LECAT Gilles, M. LENNE Yannick, Mme LISE Juliette, Mme MANSEL Danielle, M. VANGROOTENBRUELE Alvin, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : M. DUCATEZ Nicolas (procuration à M. le Maire). Mme GUILBERT Valérie (procuration à Mme Christine TEMPERVILLE), M. SEUX Stéphane (procuration à Mme Juliette LISE). Mme CADET Delphine (procuration à M. Joël DUCROCQ).

N°2026/054 VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L’assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Ce règlement fixe notamment :

- Les modalités de présentation, d’examen et la fréquence des questions orales (art. L2121-19 du CGCT) ;
- Les modalités du droit d’expression des conseillers municipaux n’appartenant pas à la majorité lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la Commune ; un espace étant réservé à la communication de l’opposition (art. L2121-27-1 du CGCT).

Le Conseil,

Après délibération

Et vote, à l’unanimité,

- Valide le règlement intérieur, ci-annexé.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET,



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Yannick DEU,